

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 898

présenté par

M. Viala, M. Pierre-Henri Dumont, M. Hetzel, M. Cattin, M. Viry, M. Nury, M. Sermier, M. Vatin,
M. Marlin, M. Cinieri, M. Cordier, M. Abad, Mme Anthoine, M. Aubert, M. Bazin, Mme Bazin-
Malgras, Mme Corneloup, M. Furst, M. Rémi Delatte, M. Dive, M. Descoeur, M. Gosselin et
M. Reiss

ARTICLE 19

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'idée de l'expérimentation, qui traverse l'ensemble des articles de ce texte, est tout à fait pertinente. La circonscrire dans le temps pour permettre que l'administration s'y adapte est légitime. En revanche, créer des distorsions géographiques arbitraires est contraire à une volonté d'amélioration de la situation de tous les administrés de notre pays et contrevient gravement à un souhait d'équité territoriale que doit poursuivre le législateur dans ses actions.